RESUME

Environnement économique

1. Depuis le précédent examen, effectué en 2007, l'Indonésie a enregistré une expansion régulière de son économie avec un taux de croissance annuel du PIB réel de 5,9%. Le PIB par habitant a presque doublé, atteignant quasiment 3 500 dollars, et l'incidence de la pauvreté a été ramenée de 24%, taux record enregistré au sortir de la crise, à 12,4% en 2011. La solidité de ces fondamentaux, et d'autres indicateurs, a garanti des conditions structurelles favorables pour faire face à la récession mondiale de 2008-2009. Tourné vers l'avenir, le Plan directeur pour l'accélération et l'expansion du développement économique pour 2011-2025 reconnaît que pour renforcer l'essor économique et l'inscrire dans la durée le pays doit diversifier ses sources de croissance, accélérer le développement des infrastructures et combler l'écart de développement entre les régions orientales et occidentales. La Banque mondiale a prévu une croissance du PIB réel de 6,1% en 2012, progressant légèrement pour s'établir à 6,3% en 2013, à supposer que la forte croissance de la consommation et de l'investissement se maintienne, soutenue par une reprise des exportations.

2. L'Indonésie a pris des mesures pour améliorer les conditions de l'activité commerciale, remontant les classements établis selon les différents indicateurs mondiaux. Outre le bilan positif du pays en ce qui concerne l'environnement macroéconomique et le régime de l'IED, d'importantes mesures de réforme ont été mises en place, notamment le lancement du Guichet unique indonésien destiné à faciliter les opérations commerciales en ligne et la délivrance des licences par voie électronique, ainsi que la mise en place d'initiatives visant l'amélioration de la gouvernance.

3. Les entreprises d'État continuent de jouer un rôle fondamental dans l'économie indonésienne et on estime qu'elles représentent environ 40% du PIB. Aucune privatisation importante n'est intervenue pendant la période à l'examen. Le gouvernement a toutefois cédé une partie de ses participations dans divers secteurs, notamment les suivants: ciment, télécommunications, industries extractives, énergie, produits pharmaceutiques, construction, autoroutes, sidérurgie, industries manufacturières, transports aériens, et banques. Il a été mis fin au monopole des entreprises d'État sur l'importation des boissons alcooliques en 2010.

4. La part de la production économique correspondant aux échanges reste limitée, les exportations de marchandises ayant représenté entre 21 et 26% du PIB au cours de la période considérée, et les importations entre 15 et 18,5% du PIB. Les produits énergétiques (combustibles) occupent toujours la première place dans les échanges commerciaux de l'Indonésie, devant toutes les autres catégories de produits, du côté des importations comme des exportations. Plusieurs mesures – y compris des restrictions à l'exportation et des taxes sur les matières premières, des prescriptions plus strictes en matière de licences d'importation, des restrictions à l'importation aux points d'entrée, le plafonnement de la participation dans les banques et certaines obligations de cession du capital imposées aux entreprises minières étrangères – ont récemment suscité des inquiétudes concernant l'orientation des politiques de commerce et d'investissement. À cet égard, les autorités considèrent que la politique industrielle nationale, qui vise, entre autres, à développer les branches de production locales et à progresser dans la chaîne de valeur, doit être contrebalancée par le maintien d'un régime de commerce extérieur et d'investissement ouvert, afin de veiller à ce que les engagements extérieurs de l'Indonésie continuent d'être pleinement respectés.

Cadre de la politique commerciale et de la politique d'investissement

5. L'Indonésie accorde au moins le traitement NPF à tous les Membres de l'OMC. En vue d'améliorer sa politique commerciale et sa politique d'investissement, elle a adopté de nouvelles lois portant, entre autres choses, sur l'investissement, le régime SPS, le financement des exportations, les zones économiques spéciales, l'agriculture, la pêche, le transport maritime, l'extraction des minéraux et du charbon, et le tourisme. Le pays s'emploie toujours à renforcer ses liens économiques avec les pays de la région, tant sur le plan bilatéral qu'au travers de sa participation à l'ASEAN. Dans le cadre de cette association, qui travaille à la réalisation d'une communauté de l'ASEAN d'ici à 2015, de nouveaux accords sur le commerce des marchandises et sur l'investissement sont récemment entrés en vigueur.

6. Les objectifs à moyen terme de la politique commerciale de l'Indonésie sont l'accroissement des exportations de produits non pétroliers, le renforcement du marché intérieur et la gestion de l'offre de produits de base, et enfin la consolidation des circuits nationaux de distribution. Dans cette optique, le pays a identifié dix produits prioritaires présentant un intérêt particulier dans ses négociations commerciales. Ses priorités économiques peuvent également être considérées dans le contexte de différents plans de développement, destinés à renforcer la compétitivité des entreprises indonésiennes et à encourager le passage à des activités à plus forte valeur ajoutée. Le développement de six corridors économiques régionaux, dans lesquels se trouvent des parcs industriels orientant leurs activités vers des secteurs prioritaires, est à cet égard capital. Ces corridors seraient reliés par une infrastructure renforcée de transport et de technologies de l'information et de la communication (TIC), aujourd'hui insuffisante. La réalisation de ces objectifs dépendra dans une très large mesure de l'investissement privé.

7. D'importantes modifications ont été apportées au régime de l'investissement étranger de l'Indonésie sur les plans juridique et institutionnel. Une nouvelle loi sur l'investissement étranger, adoptée en 2007, représente un progrès par rapport à la réglementation antérieure, en ce qu'elle supprime, par exemple, les délais instaurés pour les investissements étrangers dans les secteurs autorisés et contient des dispositions sur le traitement national pour les investisseurs étrangers et sur l'accès à un arbitrage international. Les restrictions à l'investissement, y compris les limites de participation étrangère, sont énoncées dans une "liste négative" détaillée, qui a été révisée et libéralisée au cours de la période considérée. La participation étrangère est limitée dans plusieurs secteurs, dont les suivants: agriculture, sylviculture et pêche; activités liées à l'énergie; communications et services financiers; et services de santé. Globalement, la Loi de 2007 sur l'investissement apporte une transparence accrue quant aux secteurs visés et une réduction de la charge administrative.

Mesures et pratiques commerciales

8. L'Indonésie a poursuivi ses efforts systématiques de réduction des obstacles au commerce, à l'investissement et à la production, et de simplification des procédures à la frontière. La réforme des douanes est une priorité à l'ordre du jour du gouvernement. C'est dans le cadre de cette réforme qu'a été mis en place en 2007 le Guichet unique indonésien, qui permet le traitement des documents douaniers, la présentation des demandes de licences et le paiement des droits en ligne. Ce dispositif est désormais opérationnel aux dix principaux points d'entrée en douane, par lesquels on estime que 90% des marchandises entrent et sortent du territoire. Des efforts sont également déployés pour améliorer la gestion du risque et pour faciliter les échanges grâce à la mise en place de modalités particulières pour les importateurs dignes de confiance. L'objectif de la réforme des douanes est de réduire les délais de dédouanement et de limiter contrebande et fraude douanière. Les autorités ont enregistré un net recul du nombre de recours liés à des questions douanières depuis la publication de lignes directrices destinées à aider les fonctionnaires des douanes à déterminer la valeur en douane des marchandises importées. D'autre part, les procédures d'importation sont généralement compliquées par les prescriptions en matière d'enregistrement, les restrictions aux points d'entrée pour plusieurs produits, et les nombreuses prescriptions en matière d'inspection avant expédition et de licences d'importation.

9. Le tarif douanier demeure le principal instrument de politique commerciale de l'Indonésie, bien qu'étant une source relativement minime de recettes fiscales. Les recettes issues des taxes imposées sur les échanges internationaux représentent environ 4% des recettes fiscales totales, soit beaucoup moins que la moyenne observée dans les pays en développement. Près de la moitié des taxes sur le commerce extérieur sont prélevées sur les exportations, essentiellement de produits de base, les principaux objectifs étant la stabilisation des prix, le développement d'installations de transformation en aval et la réduction du taux d'épuisement des ressources non renouvelables.

10. En 2010, le Ministère des finances a mis au point un programme quinquennal d'harmonisation tarifaire, au titre duquel la moyenne simple des droits NPF a été ramenée à 7,8% en 2012, contre 9,5% en 2006. La moyenne simple des droits NPF appliqués est de 7,5% pour les produits industriels et de 9,5% pour les produits agricoles importés. Plus de 85% des droits de douane sont actuellement compris entre 0% et 10%. Conformément à une politique de soutien sectoriel appliquée de longue date, les droits de douane les plus élevés visent principalement les véhicules à moteur. Comme c'était déjà le cas lors des précédents examens, 95% des lignes tarifaires sont consolidées mais le taux consolidé moyen, qui s'établit à 37,4%, est largement

supérieur au taux appliqué moyen, ce qui confère un certain degré d'imprévisibilité au tarif douanier. L'écart entre le taux consolidé moyen et le taux appliqué moyen reste bien plus important dans le cas des produits agricoles (9,5% et 47,1% respectivement). À l'exception de quelques lignes tarifaires assujetties à des taux spécifiques, presque tous les taux de droits appliqués sont *ad valorem*, une caractéristique qui contribue à la transparence du tarif douanier. Les préférences tarifaires accordées par l'Indonésie au titre d'ALE bilatéraux et d'ALE conclus dans le cadre de l'ASEAN ont donné lieu à d'importantes réductions tarifaires, comprises entre 0,8% et 5,9%, creusant ainsi l'écart avec ses taux NPF. Outre les droits de douane, l'Indonésie prélève la TVA à un taux forfaitaire de 10%, des taxes sur les produits de luxe allant de 10 à 75% et des droits d'accise sur l'alcool et les produits du tabac; dans le cas des boissons alcooliques d'une teneur en alcool égale ou supérieure à 5%, les droits d'accise appliqués aux produits importés sont supérieurs à ceux visant les produits nationaux.

11. Environ 20% des lignes tarifaires sont visées par des prescriptions en matière de licences d'importation, dont la portée a été élargie depuis le dernier examen consacré à l'Indonésie. Nombre de ces prescriptions ont pour but de mettre en œuvre des politiques destinées à protéger la production nationale (riz, sucre, sel, certains textiles et produits textiles, clous de girofle, animaux et produits d'origine animale, et produits horticoles, par exemple). Plusieurs préoccupations ont été soulevées par des Membres de l'OMC concernant la complexité, le manque de transparence et les effets gênants pour le commerce des prescriptions en matière de licences d'importation appliquées par l'Indonésie.

12. En 2011, l'Indonésie a adopté de nouvelles règles régissant les mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde, les principales modifications apportées ayant pour objet de renforcer les procédures d'enquête et de réunir l'ensemble des règles relatives aux mesures correctives dans un seul et même texte de loi. La restructuration institutionnelle correspondante est en cours. Jusqu'à présent, l'Indonésie n'a ouvert aucune enquête en matière de droits compensateurs. À la fin de 2012, 18 mesures antidumping définitives étaient en vigueur. Depuis 2010, une forte augmentation du recours à des mesures de sauvegarde en fait le deuxième utilisateur de cet instrument à l'OMC pour ce qui est de la fréquence.

13. Les normes nationales sont, dans la mesure du possible, élaborées conformément aux normes internationales. Quelque 3% de l'ensemble des normes sont obligatoires. En Indonésie, le processus d'élaboration des normes et des règlements techniques est transparent et permet la participation des parties intéressées. Au cours de la période considérée, de nouvelles lois SPS sont entrées en vigueur concernant l'élevage et la santé animale ainsi que l'horticulture. Tous les produits carnés et tous les produits laitiers importés doivent être accompagnés d'un certificat halal délivré par un organisme de certification halal agréé. Les règlements d'application de la législation relative à l'horticulture ont rendu plus strictes les procédures de quarantaine destinées à éviter la propagation de la mouche des fruits et limitent le nombre de points d'entrée en Indonésie pour les importations en provenance de pays qui n'ont pas des systèmes reconnus de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

14. En Indonésie, les marchés publics sont passés par de nombreuses entités du gouvernement central et des gouvernements régionaux, ainsi que par les entreprises d'État. Le pays a obtenu le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) en 2012. Les marchés publics demeurent un instrument de politique industrielle important. Les entreprises étrangères ne peuvent soumissionner qu'en coopération avec une entreprise nationale (sauf si aucune entreprise nationale n'est en mesure de fournir les biens et services demandés) et seulement pour les marchés dépassant un certain seuil. Les règles relatives aux marchés publics prescrivent l'utilisation de produits nationaux dans le cadre des marchés publics s'il y a des fournisseurs nationaux qui proposent des biens et des services dont la teneur en éléments locaux dépasse 40% de la valeur. Depuis 2007, la transparence des marchés publics a été améliorée grâce à l'adoption d'un système obligatoire de passation par voie électronique pour les appels d'offres publics. Les nouvelles réglementations obligent chaque entité contractante à procéder à des contrôles de gestion plus stricts et établissent les procédures et les délais pour la passation des marchés. Cependant, malgré ces réformes, les soumissions collusoires restent un problème majeur et sont en cause dans environ 70% des affaires traitées par la Commission de supervision de la concurrence, ce qui met en évidence la nécessité d'une loi détaillée sur les marchés publics et de procédures d'audit renforcées. Aucune modification importante n'a été apportée au cadre de la politique de la concurrence au cours de la période considérée.

15. Un soutien à la production et au commerce est accordé par le biais de diverses mesures d'incitation en faveur des investisseurs nationaux et étrangers, à savoir: exonérations et allégements de l'impôt sur le revenu des sociétés; subventions aux combustibles; exonérations de droits de douane; et plusieurs incitations relatives aux zones franches et aux zones économiques spéciales. L'Indonésie compte actuellement une zone franche en activité. En 2009, le gouvernement a adopté une Loi sur les zones économiques spéciales (ZES) afin d'encourager leur développement en tant que centres d'activité économique implantés dans des lieux stratégiques et réunissant des zones industrielles d'exportation, des zones sous douane, des zones industrielles, des parcs technologiques et des activités d'appui. Deux ZES sont en cours de création.

16. L'Indonésie impose des licences, des interdictions et des restrictions à l'exportation pour garantir la protection des ressources naturelles et des espèces menacées d'extinction, assurer un approvisionnement suffisant du marché intérieur en produits essentiels, promouvoir les industries d'aval à plus forte valeur ajoutée, et améliorer la qualité des produits d'exportation. En outre, le gouvernement va interdire aux entreprises minières d'exporter des minerais (actuellement assujettis à des licences et taxes à l'exportation) à partir de 2014, et ces entreprises devront désormais effectuer les opérations de raffinage sur sol indonésien. Au cours de la période à l'examen, de nouvelles taxes à l'exportation ont été instaurées sur le cuir et le bois, l'huile de palme, le cacao brut et les minerais. Le principal but de ces mesures est d'encourager les activités de transformation à forte valeur ajoutée dans le pays. Viennent ensuite les objectifs suivants: garantir l'approvisionnement national, préserver l'environnement et accroître les revenus.

17. En 2009, la Bank Ekspor Indonesia, une banque d'État qui avait offert aux exportateurs des facilités de financement avant et après expédition, est devenue l'Indonesia Eximbank dans le cadre de la nouvelle législation. Cette banque fournit des financements, des garanties et des assurances à l'exportation dans les domaines non couverts par les banques commerciales, ses principaux clients étant des entreprises des secteurs de l'huile de palme brute, des textiles, du pétrole et du gaz et de l'extraction minière. Une autre entreprise d'État, Asuransi Expor Indonesia, offre des assurances-crédit à l'exportation aux entreprises exportant tout produit autre que le pétrole et le gaz.

18. En tant qu'importateur net de produits à forte intensité de propriété intellectuelle, l'Indonésie a cherché à renforcer la protection des DPI en améliorant son cadre juridique. La rédaction des modifications qui vont être apportées à la législation relative au droit d'auteur, aux brevets et aux dessins industriels est bien avancée. L'Indonésie prône l'introduction dans l'Accord sur les ADPIC d'une obligation de divulgation de l'origine des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées. Au cours de la période à l'examen, elle a eu recours à deux reprises au régime de licences obligatoires pour permettre au gouvernement d'utiliser des brevets pharmaceutiques afin de produire certains médicaments antiviraux et antirétroviraux: dans tous les cas, le gouvernement utilise ces brevets jusqu'à leur expiration. Les atteintes aux DPI, en particulier dans le domaine du droit d'auteur, continuent de préoccuper les partenaires commerciaux de l'Indonésie et le pays s'emploie à les combattre, notamment par le biais des licences d'importation et en redoublant les efforts au niveau des contrôles et des enquêtes.

Évolution des politiques sectorielles

19. L'Indonésie étant un grand pays à la structure d'archipel complexe, elle rencontre d'énormes difficultés pour mettre en place la vaste infrastructure de transports, de communications et de services publics qui est absolument nécessaire à son développement économique et social. Après des années de sous-investissement, le réseau d'infrastructure indonésien est très détérioré. Les routes sont encombrées, les ports sont congestionnés et de nombreux Indonésiens n'ont pas accès à l'eau potable ou à un service d'électricité fiable. L'inadéquation des infrastructures a par ailleurs contribué à l'insuffisance des systèmes de distribution, qui se traduit par des coûts logistiques élevés; à titre d'exemple, on estime que les coûts d'expédition sont 50% à 80% plus élevés qu'ailleurs dans la région. Les efforts visant à établir un plan directeur pour le développement des ports ont été entravés par la structure décentralisée du gouvernement et les conflits d'intérêts entre les autorités provinciales et les autorités des districts.

20. S'agissant de la répartition sectorielle de l'économie indonésienne, la situation a peu changé durant la période considérée. L'agriculture, la sylviculture et la pêche ont représenté 14,7% du PIB en 2011 et occupé, d'après les estimations, 35,9% de la main-d'œuvre, continuant à offrir un emploi à plus de 40 millions de personnes. Les priorités de la politique agricole sont établies en

fonction des préoccupations relatives à l'autosuffisance alimentaire, à la diversification de la consommation alimentaire et de la production, à la valeur ajoutée et à la compétitivité, et enfin au bien-être des agriculteurs. Le riz est la principale culture vivrière et l'aliment de base privilégié par la grande majorité des Indonésiens, qui tirent près de la moitié de leur apport calorique du riz; ainsi, maintenir la stabilité et le faible niveau des prix du riz a toujours été un objectif majeur de la politique agricole du gouvernement indonésien. Toute une série de subventions aux intrants (engrais et semences) viennent à l'appui des grands objectifs de la politique nationale, et les crédits sont utilisés pour soutenir les producteurs. Des restrictions quantitatives à l'importation ont été maintenues pour le riz, le sucre et le sel et d'autres ont été adoptées pour les animaux et les produits d'origine animale. Les prescriptions à l'importation imposées pour des raisons de sécurité sanitaire des produits alimentaires ou pour des motifs SPS ou culturels semblent être devenues plus strictes. Un régime de taxes variables à l'exportation a été adopté pour l'huile de palme brute et les produits dérivés, et plus récemment pour le cacao.

21. Environ 70% du territoire terrestre de l'Indonésie est toujours couvert de forêts, mais le phénomène très répandu de l'exploitation forestière illégale a provoqué d'importants dommages environnementaux. Face à ces abattages illégaux et au trafic de bois d'œuvre, le gouvernement a complété les moyens mis en œuvre au niveau national pour faire respecter les lois en signant des accords internationaux avec l'Union européenne, la Malaisie, le Japon et la République populaire de Chine qui interdisent l'importation de grumes illégales en provenance d'Indonésie. L'Indonésie a institué plusieurs mesures destinées à décourager ou à interdire les exportations de grumes afin de promouvoir les activités de transformation sur le territoire indonésien. En 2011, l'Indonésie a interdit les exportations de rotin brut et semi-transformé (utilisé pour les meubles artisanaux). Cette mesure visait à encourager la production de mobilier en rotin, mais elle semble en réalité entraîner une baisse des prix du rotin. D'autre part, le bois transformé et les ouvrages en bois (y compris les produits finis tels que les meubles) représentent une part importante des exportations indonésiennes.

22. L'Indonésie, dont la production de charbon, de cuivre, d'or, d'étain et de nickel est considérable, reste un grand fournisseur de l'industrie minière mondiale. Conformément à la nouvelle Loi de 2009 sur les industries extractives, les entreprises minières opérant en Indonésie vont être confrontées à de nouvelles restrictions pour l'exportation de minerai non transformé. Cette loi va leur imposer de transformer le minerai en Indonésie avant de l'expédier à l'étranger. Cette politique vise à favoriser l'expansion des activités à plus forte valeur ajoutée, y compris l'industrie de la fonte.

23. La solide croissance du PIB indonésien récemment enregistrée a été tirée par les services et les marchandises et non par les produits manufacturés, dont la part dans le PIB est retombée à moins de 25%. Toutefois, bien que le secteur manufacturier ait reculé ou stagné en termes de valeur ajoutée et de part dans les exportations et dans l'emploi, il n'en reste pas moins l'un des secteurs qui contribue le plus au PIB. Mettant en avant les coûts de main-d'œuvre relativement faibles du pays par rapport au reste de l'Asie du Sud-Est, ainsi que son vaste marché intérieur, le gouvernement a cherché à attirer des investisseurs dans les secteurs comme la fabrication de produits électroniques, même si l'insuffisance de l'infrastructure reste un obstacle. L'Indonésie prévoit de nombreuses incitations destinées à attirer l'investissement étranger direct, y compris des zones sous douane ou des zones franches, ainsi que des exonérations de taxes et de droits d'importation. Pour bénéficier de ces incitations, les investisseurs doivent remplir certaines conditions énoncées dans la Loi de 2007 sur l'investissement, à savoir s'implanter dans des régions rurales ou frontalières, employer beaucoup de main-d'œuvre ou entreprendre des activités de recherche-développement.

24. En 2011, les services ont représenté 38,1% du PIB, une proportion qui n'a guère évolué au cours de la période considérée, et ont employé 43,5% de la population active employée. Pendant cette période, la croissance économique, auparavant tirée par le secteur manufacturier, a été stimulée par les services, qui ont affiché une progression presque deux fois plus importante que celle du secteur manufacturier et de l'agriculture. Le commerce des services (importations et exportations) a représenté 6,3% du PIB en 2011, contre plus de 12% en 2000. Les services liés aux voyages, qui constituent l'essentiel du tourisme, dominent les exportations et représentent plus de 37% des exportations de services de l'Indonésie. Le pays bénéficie d'avantages comparatifs latents dans plusieurs secteurs de services, y compris les services de main-d'œuvre qualifiée, le déploiement de technologies et l'externalisation des fonctions de l'entreprise.

25. Le système financier de l'Indonésie a bien résisté à la crise financière mondiale qui a débuté en 2007. Cela est en grande partie dû à la stabilité du secteur bancaire, qui reste peu important comparé à certains pays asiatiques voisins comme l'Inde et la Chine. Le montant total des actifs du secteur financier représentait 66% du PIB au milieu de 2012, le ratio actifs bancaires totaux/PIB s'élevant à 50%. La Banque d'Indonésie (BI) est chargée de contrôler et de réglementer le secteur bancaire, bien que la structure actuelle de contrôle soit en passe de changer. En 2011, l'Indonésie a créé une nouvelle Autorité des services financiers (Otoritas Jasa Keuangan), qui deviendra l'unique organisme de réglementation pour l'ensemble des institutions de services financiers (banques, maisons de titres, compagnies d'assurance, fonds de pension et sociétés de multifinancement). Elle aura notamment pour responsabilités la délivrance des licences bancaires, les opérations bancaires, la définition de la politique en matière de liquidités bancaires et la surveillance des banques, autant de fonctions auparavant dévolues à la BI et qui lui seront confiées à la fin de 2013. Cette nouvelle autorité assumera ses fonctions de surveillance et de réglementation des banques à compter de janvier 2014.

26. Le système financier est dominé par les banques, qui représentent 76% des actifs du secteur financier; les autres acteurs du secteur, par exemple les compagnies d'assurance, les fonds de pension, les sociétés de financement, les maisons de titres et les bureaux de prêteurs sur gages, ont des parts de marché peu importantes. Les banques étrangères (y compris les succursales, les banques en coentreprise bancaires et les banques locales à capitaux étrangers) jouent un rôle important dans le secteur et ont vu leur part dans les actifs bancaires progresser. Depuis 1999, les personnes physiques ou morales étrangères peuvent détenir jusqu'à 99% des parts d'une banque. L'Indonésie a révisé les engagements pris dans le cadre de l'OMC en matière de services financiers et porté la limite de participation étrangère stipulée dans sa Liste AGCS à 51% (contre 49% auparavant); les nouvelles licences bancaires ne sont pas consolidées. Un règlement de 2012 sur la participation étrangère dans les banques commerciales devrait améliorer la résistance des banques grâce à une meilleure gouvernance. Ce règlement limite la participation dominante au capital dans les banques, qui peut avoir un effet dommageable sur les opérations de l'établissement. Il s'applique à tous les actionnaires, indonésiens ou étrangers. La participation des ressortissants étrangers dans une banque est toujours autorisée jusqu'à 99%.

27. Au cours de la période considérée, le marché indonésien des télécommunications a continué de s'élargir et est entré dans une phase de développement vigoureux. La technologie des services fixes sans fil a fourni un nouveau point de départ pour développer le réseau de téléphonie fixe du pays. La technologie sans fil s'est imposée sur le segment de la téléphonie fixe et on estime qu'elle représentait 80% de l'ensemble des abonnés à la téléphonie fixe en 2011, la densité téléphonique ayant atteint 17% au début de 2012; la téléphonie sans fil a permis d'offrir des services téléphoniques de base à des communautés jusque-là non desservies et qui en avaient grandement besoin. Le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile est passé, d'après les estimations, de 104 millions en 2007 (soit un taux de pénétration de 37%) à 249 millions au début de 2012 (soit un taux de pénétration supérieur à 100%). Le taux de pénétration ayant dépassé la barre des 100%, il restait un énorme potentiel de développement du marché, les consommateurs portant désormais leur intérêt sur les services 3G proposés par les opérateurs. Cette croissance rapide a attiré un certain nombre d'investisseurs étrangers dans le pays.

28. La stratégie de croissance du gouvernement pour le secteur national des transports met l'accent sur l'amélioration de la connectivité, grâce à un développement des infrastructures principales et à une réforme du secteur des transports. Les objectifs spécifiques de développement du secteur des transports sont les suivants: amélioration des capacités du réseau de transport et réduction des retards et des blocages dans les services de transport; réalisation d'un réseau routier stable à 90%; élévation de la part de marché du transport maritime intérieur à 100% et augmentation des parts de marché du fret et du transport de passagers par voie ferroviaire de 7% et 23%, respectivement; et amélioration du niveau de sécurité des transports (afin de réduire le nombre d'accidents de 50% d'ici à 2014). Les infrastructures et les services de transport relèvent, selon leur niveau, d'organismes de contrôle nationaux, provinciaux, de district ou municipaux. L'affectation appropriée des fonds à des objectifs spécifiques est rendue difficile par la décentralisation.